

ÉVALUER ET RÉPONDRE DE FAÇON COORDONNÉE AUX SITUATIONS D'ENFANTS EN DANGER ET EN SITUATION DE HANDICAP



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

**FAIRE FACE AUX DÉFIS DE LA DOUBLE
VULNÉRABILITÉ**

Strasbourg 20 juin 2019

LES OBJECTIFS ET LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION

- Réaliser une étude de population afin de mieux connaître les caractéristiques de cette population
- Identifier les conditions favorables à l'évaluation partagée des besoins des enfants/adolescents par les services de la Protection de l'enfance, par les équipes pluridisciplinaires des MDPH et par l'Education nationale.
- Pas de commande politique pour cette expérimentation.
- Un travail étroit avec les équipes professionnelles.
- Soutenue par la CNSA, par deux caisses de prévoyance : IRCM Agirc-Arrco et ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE et par Humanis

LES TERRAINS D'EXPÉRIMENTATION

- Département de la Charente-Maritime
- Département de la Corrèze
- Département des Landes
- Département du Val d'Oise

LES TRAVAUX

Analyse des organisations dans les 4 départements

L'enquête de population

- 471 enfants
- Double saisie auprès des services ASE et des MDPH des 4 départements
- Traitement en cours

L'étude de situations individuelles dans 2 départements à partir d'un outil hybride

PREMIERS CONSTATS CONCERNANT LES TERRAINS DE L'EXPÉRIMENTATION



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



UNE TRÈS FORTE ÉTANCHÉITÉ ENTRE LE SECTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LE SECTEUR DU HANDICAP

- Il n'existe pas de repérage systématique des enfants connus des deux institutions
 - Souci de ne pas discriminer
 - Pas de système d'information partagé
- Des schémas directeurs de l'enfance famille et de l'autonomie construits indépendamment
- Déficit d'interconnaissance entre les services ASE et MDPH
- Les temps d'échange sur les situations communes ne sont pas institués: difficultés à participer aux moments de travail en commun pour des raisons d'agenda. Les rencontres entre les professionnels de l'ASE et de la MDPH sont souvent motivées par les situations de crises
- Des approches différentes dans la manière de construire les dossiers

UNE TRÈS FORTE ÉTANCHÉITÉ ENTRE LE SECTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LE SECTEUR DU HANDICAP

Il n'y a pas d'accord concernant :

- La coresponsabilités des acteurs
- La définition de ce qu'est « un besoin »
- Le partage d'information
- Le construction du parcours (scolaire, de formation, de santé etc.)
- La manière de travailler avec les familles

Les leviers

- Le Projet pour l'enfant (outil obligatoire depuis la loi du 5 mars 2007)
- Le GEVASCO (outil obligatoire depuis le décret du 6 février 2015)
- Les équipes de suivi de scolarisation
- La démarche « Réponse accompagnée pour tous »

UNE NOTION CENTRALE ET COMMUNE

Le développement de l'enfant

LA DÉMARCHE DE CONSENSUS

28 février 2017

Postulat : le besoin de sécurité comme méta-besoin

Le [développement de l'enfant](#) est l'indicateur premier de la satisfaction du méta-besoin de sécurité.

« Tout enfant a besoin pour grandir, « s'individuer » et s'ouvrir au monde, d'une base de sécurité interne suffisante pour explorer et acquérir des habilités (physiques, psychologiques, langagières, d'apprentissage, d'estime de soi et de relations aux autres), favorable à son autonomie et à sa socialisation »

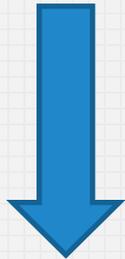
LA LOI 2005-102 POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

DES LOGIQUES CONCORDANTES

EN PROTECTION DE L'ENFANCE

ASSURER LE MÉTA-BESOIN
DE SÉCURITÉ



AUTONOMIE ET
SOCIALISATION

DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

COMPENSER LES LIMITATIONS
D'ACTIVITÉ



AUTONOMIE ET
PARTICIPATION SOCIALE

Le développement de
l'enfant

MAIS UNE INCAPACITÉ DES INSTITUTIONS À SE COORDONNER ET À COOPÉRER

Ainsi un enfant protégé et en situation de handicap « dispose »

- D'un PPE
- D'un PPS
- D'un PPC
- D'un projet de soins
- D'un ou de plusieurs projets personnalisés

Non reliés entre eux. Le PPE devrait être le document de synthèse.

LE PROJET POUR L'ENFANT

Décret du 28 septembre 2016 fixant le contenu du PPE prévu à l'article L. 223-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

- Etabli pour tout enfant bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire de protection de l'enfance dans un délai de trois mois à compter du début de la prestation ou de la mesure.
- « Le projet pour l'enfant est centré sur l'enfant. Il vise à **garantir son développement**, son bien-être et à favoriser son autonomie.
- « Le projet pour l'enfant **prend en compte les besoins fondamentaux de l'enfant**, sur les plans physique, psychique, affectif, intellectuel et social, au regard notamment de son âge, de sa situation personnelle, de son environnement et de son histoire.
- « Le projet pour l'enfant accompagne l'enfant tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance. Il vise ainsi à **assurer la stabilité de ce parcours** ainsi que la continuité et la cohérence des actions conduites auprès de l'enfant, de sa famille et de son environnement.
- Il est actualisé au moins tous les ans pour les enfants de plus de deux ans et au moins tous les six mois pour les enfants de moins de deux ans
- Il favorise l'expression de l'enfant et des représentants légaux

LE GEVA ET LE GEVASCO

Outils réglementaires des MDPH et de l'Education nationale

Construits sur les principes de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (OMS 2001) et de sa déclinaison pour les enfants et les adolescents (OMS 2007)

- Le GEVASCO permet d'évaluer les besoins de compensation d'un enfant en situation de handicap pour mener sa scolarité

Il contient des items sur

- le parcours scolaire
- Les conditions de scolarisation et les accompagnements actuels
- L'emploi du temps de l'élève
- Le niveau de réalisation des différentes activités de l'élève
 - Fonctionnement cognitif (orientation dans le temps et l'espace, mémoire...)
 - Relation avec autrui
 - Mobilité
 - Entretien personnel
 - Communication
 - Taches scolaires (lire, écrire, compter...)

L'expression de l'enfant et de ses parents est favorisée

Il est actualisé tous les ans

LA SCOLARITÉ ET LA VIE SOCIALE DANS LA TRAME PPE DGCS

- Éléments synthétiques d'évaluation :
- Observations et propositions de l'enfant :
- Observations et propositions des titulaires de l'autorité parentale :
- Observations et propositions de l'environnement de l'enfant :
- Objectifs poursuivis :
- Plan d'action:

LA SCOLARITÉ DANS LE GEVASCO

LE PARCOURS DE SCOLARISATION

Année	Scolarisation

LES CONDITIONS ACTUELLES DE SCOLARISATION

Plans ou projets formalisés	Commentaires (objectifs, durée, effets.)
Projet d'accueil individualisé (PAI)	
Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)	
Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)	
Autres	
Accompagnements	Commentaires (objectifs, durée, effets.)
Réseau d'aide (RASED)	
Scolarisation à domicile et services d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD)	
Enseignement à distance (CNED)	
autres	
Conditions matérielles	Commentaires
Aménagements et adaptations pédagogiques	
Outils de communication	
Matériel informatique et audiovisuel	
Matériel déficience auditive	
Matériel déficience visuelle	
Mobilier et petits matériels	
Transport	
Autres	

LA SCOLARITÉ DANS LE GEVASCO

EVALUATION DE LA SCOLARITE, A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

Niveau d'enseignement dans les apprentissages:

Le niveau est-il homogène ?

- Scolarité ayant permis des acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge
- Scolarité n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

LA SCOLARITÉ DANS LE GEVASCO

ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Lire							
Ecrire							
Calculer							
Organiser son travail							
Contrôler son travail							
Accepter des consignes							
Suivre des consignes							
S'installer dans la classe							
utiliser les supports pédagogiques							
utiliser du matériel adapté à son handicap							
prendre des notes							
participer à des sorties scolaires							

A : activité réalisée sans difficulté et seul

B : activité réalisée avec difficultés ponctuelles et/ou aide ponctuelle

C : Activité réalisée avec des difficultés régulières et ou une aide régulière

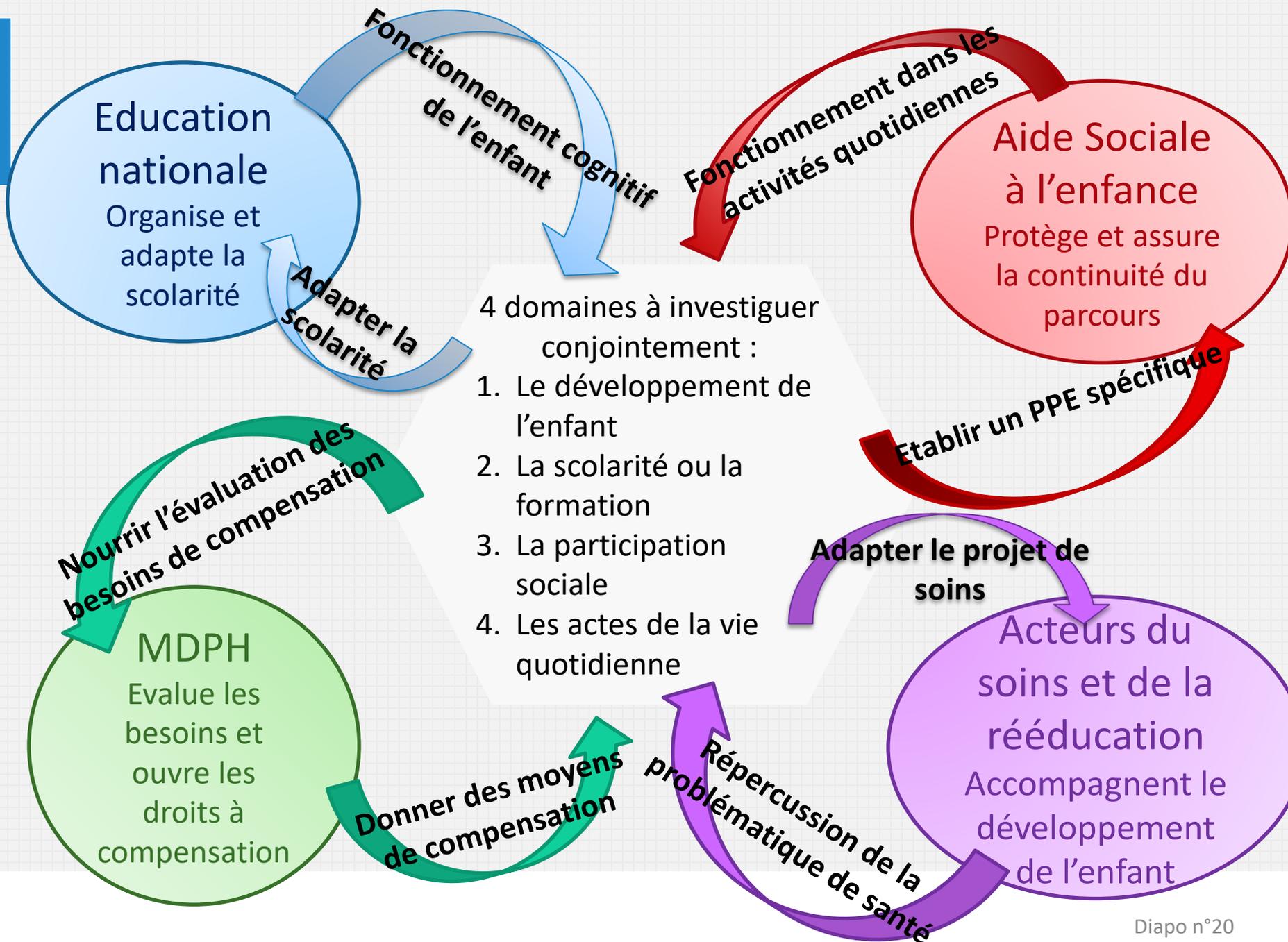
D : activité non réalisée

LES AVANTAGES D'UNE COOPÉRATION DES INSTITUTIONS DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*





UN PREMIER POINT D'ACCORD

Un volet « social » partageable.

(cf. le nouveau formulaire CERFA de demande à la MDPH)

- Qui sont les représentants légaux de l'enfant?
- Comment est constituée la fratrie?
- Ou vit l'enfant? (question du secteur)
- Quelle est la mesure de protection en cours?
- Droits de visite et d'hébergement ouverts
- Droits ouverts par la CDAPH (orientation, allocations etc.)

Cela pourrait-il être inclus dans un système d'information partagé entre ASE et MDPH?

A1 Identité de l'enfant ou de l'adulte concerné par la demande

Sexe :	<input type="checkbox"/> Homme	<input type="checkbox"/> Femme
Nom de naissance :	
Prénoms :	
Nationalité :	<input type="checkbox"/> Française	<input type="checkbox"/> Espace Économique Européen ou Suisse <input type="checkbox"/> Autre
Commune de naissance :	
Pays de naissance :	<input type="checkbox"/> France	<input type="checkbox"/> Autre, préciser :
Si vous avez résidé à l'étranger, précisez votre date d'arrivée en France :		
Complément d'adresse (si besoin précisez le nom de la personne qui vous héberge) :		
Adresse (numéro et rue) :		
Code postal :	<input type="text"/>	Commune : Pays :
Téléphone :	
Adresse e-mail :		
Si besoin, comment souhaitez-vous être contacté par la MDPH ? <input type="checkbox"/> E-mail <input type="checkbox"/> Appel téléphonique <input type="checkbox"/> SMS <input type="checkbox"/> Courrier		
Si vous avez élu domicile auprès d'un organisme (association, centre d'hébergement ou d'action sociale), précisez son nom :		
Organisme payeur de prestations familiales/RSA :	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre	N° d'allocataire :
Organisme d'assurance maladie :	<input type="checkbox"/> CPAM <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> RSI <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
Votre numéro de Sécurité Sociale : <input type="text"/>		
Si c'est votre enfant qui est concerné par la demande, indiquer son numéro de sécurité sociale : <input type="text"/>		

A2 Autorité parentale, délégation d'autorité parentale ou tutelle (pour les mineurs)

Qui exerce l'autorité parentale :	<input type="checkbox"/> Parent 1 ou représentant légal 1	<input type="checkbox"/> Parent 2 ou représentant légal 2
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse (numéro et rue) :	
Complément d'adresse :	
Code postal :	
Commune :	
Pays :	
Téléphone :	
Adresse e-mail :	



En cas de séparation des parents, de délégation d'autorité parentale ou de tutelle, joindre une photocopie du jugement attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale

UNE INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS À RÉSOUDRE

- L'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé), un droit des enfants inaccessible pour les enfants placés.
- Des compléments à l'AEEH
- De l'AAH (par dérogation, l'AAH peut être attribuée à partir de 16 ans, si le demandeur n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales)

LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

- Une anticipation de la sortie du dispositif ASE pourrait être davantage réalisée avec les équipes MDPH pour permettre une continuité des ressources.

BIENTÔT LES PREMIERS RÉSULTATS

- Et une proposition pour la poursuite de nos travaux
- Merci de votre attention